



Tarification des salles de la Commune de Vionnaz

(Fontanies – Carnotzet des Frères – Maison du Pavé – Revereulaz – Couvert Les Vieilles)

Salles	Etage	Capacité	Tarif indigène (y c R2)	Tarif extérieur
Bâtiment des Fontanies		Places assises maximum		
Salle «Les Rigoles » (avec ou sans bar)	rez	160 pers.	Fr. 200.00	Fr. 400.00
Salles «Les Rigoles » + « La Tine » (avec ou sans bar)	rez	220 pers.	Fr. 250.00	Fr. 500.00
Salle « La Greffaz » (avec ou sans la salle « L'Avançon »)	1 ^{er}	390 + 140 pers.	Fr. 400.00	Fr. 800.00
Ensemble du bâtiment des Fontanies	1 ^{er}	750 pers.	Fr. 500.00	Fr. 1'000.00
Carnotzet des Frères		20 pers.	Fr. 50.00	Fr. 100.00
Maison du Pavé	2 ^{ème}	30 pers.	Fr. 70.00	Fr. 140.00
Revereulaz		60 pers.	Fr. 120.00	Fr. 240.00
Couvert Les Vieilles		120 pers.	Fr. 240.00	Fr. 480.00
Demi couvert Les Vieilles		60 pers.	Fr. 120.00	Fr. 240.00

Tarifs pour les installations techniques :

- | | | | |
|----------------|-----------|----------------------|------------|
| • Sonorisation | Fr. 50.00 | • Avant-scène | Fr. 150.00 |
| • Beamer | Fr. 50.00 | • Eclairage de scène | Fr. 100.00 |

Caution :

Chaque utilisateur de locaux n'habitant pas la Commune doit verser, à la remise des clés, un montant cash de Fr. 250.00 à titre de caution. Cette somme sera rendue après la restitution de la salle, sauf dans les cas suivants :

- dégâts dans les locaux, de perte et/ou vol de matériel
- restitution des locaux non rangés
- non-respect des horaires

Les signataires du contrat de location ou de prêt sont personnellement et solidairement responsables du paiement de la location, de la caution, de la garantie, des autres charges et de tous les dommages, détériorations, dégâts ou frais.

Les tarifs de location y relatifs peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil communal.

La présente tarification a été approuvée par le Conseil communal en séance du 2 décembre 2019 et entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elle annule et remplace les tarifications antérieures.

Vionnaz, le 2 décembre 2019